

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

Etaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Aurélien DESBATS, Mme Catherine CAMI, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Florian DARCOS, Mme Laetitia VASSEUR, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

M. Xavier Marie FEDOU donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI
Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à M. Marc CHAUVET
Mme Sadia HADJ ABDELKADER donne procuration à M. Aurélien DESBATS
M. Nabil ENNAJHI donne procuration à M. Vincent BOIVINET
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE

Absent : M. Alexandre DIAS

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

COMMUNICATION DE M. LE MAIRE : POINT D'INFORMATION SUR LA CRISE SANITAIRE

1. GROUPEMENT DE COMMANDE DE MASQUES DE PROTECTION (COVID 19) AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE

Le groupement de commandes a pour but de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation de la procédure d'achat. Le contexte de la pandémie impose de prévoir les moyens de protection du personnel de la ville, du CCAS et du CENSO pour toute l'année 2021. Aussi le Conseil approuve l'adhésion au groupement de commande pour les masques de protection contre l'épidémie de COVID-19 pour les besoins suivants :

- Masques chirurgicaux
- Masques à fenêtre transparente et à usage non sanitaire de catégorie 1.

Et accepte les termes de la convention constitutive du groupement dont Bordeaux Métropole assure les fonctions de coordonnateur du groupement.

Monsieur le Maire ou son représentant sera autorisé à signer la convention constitutive du groupement et à signer et à notifier les accords-cadres qui seront conclus en application de la convention de groupement de commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À PLUSIEURS ASSOCIATIONS EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID19

Afin d'apporter un soutien exceptionnel au tissu associatif béglais pourvoyeur d'emplois fortement impacté par les conséquences financières de la crise sanitaire liée au Covid19, le Conseil municipal décide d'attribuer pour 2020, une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- CAB Omnisports : 18.500 €
- CAB Handball : 4.500 €
- DOJO Bèglais : 9.500 €
- Amicale Laïque : 15.000 €
- ASPOM : 2.500 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

3. EXONÉRATION DE REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC RESTO & CIE

Avec l'impact de la crise sanitaire sur les activités de RestO & Cie, association pour l'animation de l'espace restauration de l'équipement ChapitÔ, le Conseil municipal accepte d'exonérer de redevance d'occupation temporaire du domaine public l'association RestO & Cie pour une durée de 7 mois allant de juin 2020 à décembre 2020 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

4. EXONÉRATION DE 2 MOIS DE REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

La Ville souhaite faire un geste significatif pour les bénéficiaires d'une autorisation d'occupation du domaine public contraint de cesser leur activité. Les structures concernées sont : l'institut Les Bains et Nature et des Courgettes. Aussi le Conseil municipal décide d'exonérer de 2 mois de redevance ces commerces et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

5. EXONÉRATION DE 2 MOIS DE LOYERS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Afin de soutenir les acteurs économiques et notamment le commerce de proximité dans le contexte de la crise sanitaire, le Conseil valide l'exonération de 2 mois de loyers de 2 structures locataires de la Ville : Le Poulailleur et Dream Bijoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

6. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET

Les ajustements budgétaires proposés sont acceptés par le Conseil Municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

7. MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES SERVICES AU 1ER JANVIER 2021

Considérant la nécessité de mettre en cohérence l'organisation des services municipaux avec les objectifs politiques ambitieux de la nouvelle mandature et avec l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil municipal prend acte de la nouvelle organisation des services municipaux au 1er janvier 2021 et confie l'exécution de la présente délibération à Madame la Directrice Générale des Services qui prendra toute mesure utile à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

8. MARCHE D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION ÉCO RESPONSABLE ET PERFORMANTE DE LA CUISINE CENTRALE

Suite au Rapport d'Analyse des Offres présenté en Commission d'Appel d'Offres réunie le 27/10/2020 sous la Présidence de Madame Amélie COHEN-LANGLAIS, Adjointe au Maire qui n'a démontré aucune irrégularité, l'offre la plus avantageuse économiquement répondant aux attentes de la Collectivité est celle de la société CRESCENDO Conseil. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché afin d'engager les dépenses à venir liées à cette Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la rénovation et l'extension éco responsable et performante de la cuisine centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

9. CONVENTION AVEC L'ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE AFEC POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE (SALLE MUSSONVILLE) ET DE LA CUISINE CENTRALE

M. le Maire est autorisé à signer la Convention avec l'organisme de formation pour adultes AFEC pour la mise à disposition d'une salle municipale (Salle Mussonville), de la Cuisine Centrale et de facturer l'utilisation de cette dernière selon les dispositions prévues dans ladite convention pour organiser les travaux pratiques des formations professionnalisantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

10. AVENANT N°5 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ADARCE POUR LES ACHATS DE DENRÉES ALIMENTAIRES DE LA CUISINE CENTRALE ET DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL AINSI QUE SON SUPPLÉANT POUR SIÉGER À LA CAO DU GROUPEMENT

Afin de préparer le nouveau marché 2021, le Conseil approuve la signature de l'avenant n°5 constitutive du groupement de commande ADARCE par Monsieur le Maire. Mme Laure DESVALOIS, Conseillère municipale est désignée membre de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ADARCE et Madame Amélie COHEN-LANGLAIS, Adjointe au Maire comme suppléante de Madame Laure DESVALOIS.

Les dépenses afférentes à l'exécution de la présente convention seront inscrites au budget de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

11. CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2020-2021 AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT / VILLE DE BÈGLES - ADHÉSION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs 2020/2021 et prononce l'adhésion de la Ville de Bègles à l'ALEC pour un montant TTC de 1900 € et décide de verser une subvention de 1 200 € dans le cadre du programme d'actions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

12. DÉNOMINATION DE VOIE

Le Conseil ayant donné son accord, une voie nouvelle débouchant sur l'avenue Saint Paulin, suite au découpage foncier d'un terrain en vue de la réalisation de logements est créée pour permettre l'adressage et est dénommée :

- Passage Lavadey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

13. OUVERTURES DOMINICALES DEROGATOIRES 2021

Sous réserve de l'avis conforme du Conseil Métropolitain, M. le maire est autorisé à prendre l'arrêté municipal fixant à 7 ouvertures dominicales dérogatoires pour l'année 2021 pour les commerces de détails et services toutes branches commerciales confondues suivant le calendrier ci-après :

- Dimanche 10 janvier 2021
- Dimanche 27 juin 2021
- Dimanche 28 novembre 2021
- Dimanches 5 décembre 2021
- Dimanches 12 décembre 2021
- Dimanches 19 décembre 2021
- Dimanches 26 décembre 2021

Et à 5 ouvertures dominicales dérogatoires pour l'année 2020 pour les commerces d'activité automobile :

- Dimanche 17 janvier 2021
- Dimanche 14 mars 2021
- Dimanche 13 juin 2021
- Dimanche 19 septembre 2021
- Dimanche 17 octobre 2021

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 23 VOIX POUR – 11 ABSTENTIONS

14. CONVENTION DE SERVICES PARTAGÉS VILLE DE BÈGLES – CCAS

La présente convention a pour objet de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Ville de Bègles pour participer au fonctionnement du C.C.A.S. de Bègles et recense donc toutes les fonctions supports et fonctions opérationnelles concernées par ces concours et précise les modalités financières générales. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention de services partagés ainsi que les avenants afférents pouvant y être apportés, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

15. CONVENTION DE SERVICES PARTAGÉS VILLE DE BÈGLES – CENTRE SOCIAL ET CULTUREL « L'ESTEY »

La présente convention a pour objet de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Ville de Bègles pour poursuivre le soutien et l'accompagnement du Centre Social et Culturel « L'Estey » dans la continuité des partenariats engagés depuis 2006, et recense donc toutes les fonctions supports et fonctions opérationnelles concernées par ces concours et précise les modalités financières générales. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention de services partagés ainsi que les avenants afférents pouvant y être apportés, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

16. SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF CLUB NATURE PAR LE DEPARTEMENT

Le Conseil municipal valide la demande d'une subvention de 4 000 € et la signature d'une convention de partenariat avec le Département de la Gironde pour la mise en œuvre du projet Club Nature en direction des jeunes Béglais dans le cadre de « l'Accueil Ados » géré par le Centre Social et Culturel de Bègles qui se voit confier le pilotage de ce projet et sa mise en œuvre. Monsieur Le Maire signera tout acte y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

17. SUBVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE A L'ASSOCIATION O COLETIVO

Il est décidé d'attribuer une subvention de partenariat de 24 150 € en faveur de l'association O COLETIVO pour l'animation d'ateliers de danse et percussions brésiliennes au sein des écoles élémentaires sur le temps de pause méridienne au cours des 2 premiers trimestres de l'année scolaire 2020/2021. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat y afférent pour l'année scolaire 2020/2021 dans le cadre du Projet Educatif De Territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

18. ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE – RECOURS GRACIEUX

Le Conseil valide l'annulation d'un titre de recettes d'une administrée qui a engagé des frais sur un animal abandonné sans savoir qu'ils seraient à sa charge. Monsieur le Maire signera tous acte nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

19. REMISE GRACIEUSE DE DETTES

Durant le confinement, le règlement en CESU n'a pas été possible et il n'est pas imputable aux familles qui ont réglé leur dette par un autre moyen. A des fins de régularisation, il est accordé une remise gracieuse de :

- 150 € correspondant au titre n° 883 – Bordereau 70 de février 2020 d'un montant de 216.33 €
- 40 € correspondant au titre n° 3901 – Bordereau 337 de novembre 2019 d'un montant de 239.06 €

M. le Maire, ou son représentant, signera tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

20. AUTORISATION DU DROIT DES SOLS - DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE D'UN ACTE

Monsieur Clément ROSIGNOL PUECH a déposé une déclaration préalable à titre personnel et nécessite donc la délégation expresse par le Conseil municipal, de la compétence de signature de la décision à un membre du Conseil municipal.

M. Xavier Marie FEDOU est désigné en vue de signer cette décision relative à la déclaration préalable n° DP 33039 20 Z0247.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 33 VOIX POUR – M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS

21. PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

Afin de calculer les dotations aux provisions des créances douteuses à compter de l'exercice 2020, la Ville opte pour la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable comme suit :

EXERCICE DE PRISE EN CHARGE DE LA CREANCE	TAUX DE DEPRECIATION
N-1et N-2	0%
N-3	25%
N-4	50%
N-5	75%
Antérieur	100%

Les dotations de provisions des créances douteuses seront ouvertes annuellement lors du budget primitif. La provision pour l'exercice 2020 de 126 235,55 € sera inscrite la décision modificative N°1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

22. CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES LOCALES

Les dispositions de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) précisent que les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leurs publications (actes à portée générale), à leur notification aux intéressés (actes individuels) mais aussi lorsqu'ils ont été transmis au représentant de l'Etat dès lors qu'il s'agit d'actes transmissibles.

Afin de rejoindre une plateforme commune à Bordeaux Métropole pour gagner en fluidité, il est décidé de choisir la plateforme d'échanges SRCl comme dispositif de télétransmission pour la partie Actes. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la nouvelle convention avec la Préfecture de la Gironde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

23. DÉLÉGATION PERMANENTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°01 DU 16 JUILLET 2020

Afin de ne pas fragiliser les actes pris dans le cadre de la délégation permanente, il est procédé à des précisions concernant les conditions et les limites des délégations accordées à Monsieur le Maire par le Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

24. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – ÉLECTION DES MEMBRES – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°15 DU 29 SEPTEMBRE 2020

Suite au dépôt d'une liste unique, le conseil proclame élus membres à la voix délibérative de la Commission de Délégation de Service Public :

TITULAIRES

Xavier Marie FEDOU
Nadia BENJELLOUN MACALLI
Fabienne CABRERA
Marc CHAUVET
Fabienne DA COSTA

SUPPLEANTS

Sadia HADJ ABDELKADER
Aurélien DESBATS
Vincent BOIVINET
Marie-Laure PIROTH
Isabelle TEURLAY-NICOT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

MOTION POUR LA PÉRINISATION DE LA PAPETERIE DE BÈGLES

Le Conseil Municipal,

Souhaite apporter son soutien aux salariés de la papeterie de Bègles.

Le 5 octobre 2020, l'entreprise Siniat, filiale du groupe Etex, a fait part de son intention de se désengager de la papeterie de Bègles, qui fabrique et commercialise du papier pour plaques de plâtre à partir de fibres recyclées.

Cette usine, implantée depuis près d'un siècle sur la commune, est emblématique du passé industriel riche de Bègles que nous souhaitons préserver.

Implanté sur le périmètre du futur projet « Bègles Garonne », porté par l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique, cet outil industriel est situé en cœur de ville au sein de la Zone d'Activité Economique du Grand Port. Fort d'une centaine d'emplois, il participe ainsi au développement d'une mixité des usages et des fonctions sur notre commune : Bègles est une ville où cohabitent activités productives, services, habitat, commerces, équipements publics... Une ville où l'on vit et l'on travaille.

Malgré le vieillissement de l'outil de production dû à un manque d'investissement depuis plusieurs années, la productivité de la papeterie a sensiblement et régulièrement progressé ces dernières années (passant de 10,51 à 10,8 tonnes par heure de produit fini entre 2013 et 2020), montrant qu'avec des investissements les nouveaux objectifs de production sont pourtant aisément atteignables.

Pourtant, la papeterie de Bègles représente un outil industriel stratégique évident, en s'inscrivant dans la chaîne locale de recyclage du papier. La papeterie de Bègles transforme en effet des cartons et des papiers usagés de provenance notamment locale et bénéficie de débouchés dans des usines situées à proximité.

Un plan d'investissement ambitieux aurait pourtant permis à la papeterie de développer encore davantage son insertion dans le tissu industriel et économique local tout en relevant son niveau d'exigence environnementale, notamment en matière d'efficacité énergétique. Ce projet peut s'intégrer dans le contrat de partenariat industriel signé en 2019 entre la papeterie et la Région Nouvelle-Aquitaine, désireuse d'accompagner les 50 sites industriels les plus consommateurs d'énergie dans cette nécessaire transition énergétique. Et bien d'autres partenariats peuvent être imaginés demain pour réduire la dépendance de la papeterie de Bègles aux énergies fossiles, comme l'insertion dans le projet de réseau de chaleur du centre de tri Astria de Bègles.

Le Conseil Municipal :

- **Apporte tout son soutien aux salariés de la papeterie de Bègles ;**
- **Estime qu'il est du devoir des pouvoirs publics de veiller à sauvegarder l'emploi en général et le secteur industriel en particulier, ce dernier étant déjà très fragilisé, situation aggravée par la crise sanitaire et économique que nous traversons ;**
- **Considère que les outils industriels, tels que la papeterie de Bègles, ont toute leur place dans le tissu économique local et sont nécessaires à la relocalisation de la production, afin de développer les circuits courts, le savoir-faire français, les emplois locaux non délocalisables et ainsi participer à la transition de notre modèle économique et de nos territoires ;**
- **Demande à l'Etat d'organiser une table ronde en présence notamment de parlementaires, de l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique, de la Région Nouvelle Aquitaine, de Bordeaux Métropole, de la Ville de Bègles, de la direction de l'usine et de représentants du personnel, afin d'accompagner le groupe Etex dans la recherche d'un repreneur sérieux et durable qui garantira la sauvegarde de tous les emplois et la pérennité de la production industrielle sur ce site.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

**Le Secrétaire
Marc CHAUVET**

